



## **SÉANCE DU 1er février 2021**

### **Ordre du jour**

- 1.** Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction, subsidiairement d'âge.
- 2.** Nomination d'un-e secrétaire ad hoc et de 2 scrutateurs-trices ad hoc.
- 3.** Appel nominatif.
- 4.** Règlement du Conseil général — principe d'une modification (art. 41).
- 5.** Règlement du Conseil général — proposition de modification de l'art. 5.
- 6.** Règlement du Conseil général — proposition de modification de l'art. 10.
- 7.** Élection des membres du Bureau du Conseil général.
- 8.** Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.
- 9.** Élection des membres de la Commission "Gestion", de la Commission "Édilité & Urbanisme" et de la Commission "Agglo", ainsi que de leurs suppléant-es.
- 10.** Divers.



**1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction, subsidiairement d'âge.**

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Monsieur le président de la Municipalité, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, monsieur le secrétaire communal, madame Laurence Mauve, responsable de la salle, chères et chers collègues,

Conformément à l'article 23 alinéa 3 de la Loi sur les communes, j'ai l'honneur, en tant que doyen de fonction, d'ouvrir cette séance constitutive du 1er février 2021.

Une première convocation à cette séance constitutive vous a été adressée le 14 janvier 2021 par la Municipalité. Et une modification de cet ordre du jour vous a été transmise le 29 janvier, comme il est prévu par les articles 23 et 24 de la Loi sur les communes. Nous y reviendrons bien entendu au moment opportun. Néanmoins, je tiens à souligner une coquille sur le dernier ordre du jour reçu, car, au point 2 relatif à la Constitution du Bureau provisoire, le nombre de scrutateurs est passé de 3 à 2. Bien entendu, le nombre exact de scrutateurs est de 3, comme il est prévu à l'article 4 de notre règlement pour le Bureau provisoire. D'entente avec les chefs de groupe, le point 8 est également retiré, car le procès-verbal se trouvait bien sur le site internet et sur l'intranet, mais sous la séance du 14 décembre. Dès lors, l'approbation de ce PV est reportée à la prochaine séance. À noter qu'il a déjà été mis depuis un peu plus d'heure sur l'intranet de la séance de ce soir.

Je vous remercie bien évidemment de respecter les normes sanitaires en vigueur, notamment pour le port du masque et du respect des distances. Donc, merci d'éviter de vous regrouper ou tout déplacement inutile.

Tout d'abord, je dois vous faire part des modifications suivantes par rapport à des démissions qui ont été présentées et validées par le Conseil municipal: monsieur Miguel Iglesias du groupe PLR qui est remplacé par monsieur Claude Berger, madame Régine Zerweck du groupe PDC qui est remplacée par monsieur Denis Maret, et monsieur Samuel Ostrini du groupe UDC qui est remplacé par madame Catherine Carruzzo. Bienvenue à eux.

Chères et chers collègues, c'est non sans émotion, mais aussi avec surprise, à 38 ans, de me retrouver ce soir à présider cette noble assemblée. Effectivement, lorsque j'ai commencé mon mandat de conseiller général le 12 février 2009, monsieur Christian Mayor était le doyen de fonction, et jamais je n'aurais pensé me retrouver à sa place à jour. C'est un poncif, mais c'est assez incroyable comme le temps passe vite. Cette soirée du 12 février 2009 s'est avérée très particulière et celles et ceux qui suivent la politique s'en souviennent sûrement.

Tout d'abord, nous fêtons les cent ans du Conseil général, de loin, sauf erreur, le plus ancien du Canton, et d'autre part, il avait vu l'élection de monsieur Christian Fracheboud (PLR) au poste de président du Conseil général, après bien des remous sur lesquels vous me pardonnerez de ne pas revenir. J'espère que notre séance de ce soir se déroulera de manière sereine et je vous remercie déjà de votre collaboration et de votre indulgence.



Je n'aurais pas imaginé non plus présider cette séance avec les conditions sanitaires en vigueur. Bien entendu, j'ai une pensée pour celles et ceux qui ont été touchés de près ou de loin par la maladie, une pensée également pour tout le personnel de la santé qui, depuis bientôt une année, doit travailler sans relâche dans des conditions très difficiles. Nous espérons tous un retour rapide à une vie plus normale, afin aussi de permettre aux entreprises, cafés, restaurants et à nos petits commerces si chers aux montheysannes et montheysans de pouvoir reprendre leur activité le plus rapidement possible.

J'aimerais également souligner l'élection de madame Aferdita Bogiqi, qui marque le retour d'une présence féminine à la Municipalité, même si les femmes restent sous-représentées. Ce qui n'est pas le cas de notre Conseil général, qui a enregistré un renouvellement important de ses membres et où la parité est respectée, ce que nous pouvons bien évidemment saluer.

Enfin, chères et chers conseillers généraux, le travail ne manquera pas ces quatre prochaines années. Vous aurez l'occasion, j'en suis convaincu, d'amener vos compétences, votre expérience et votre vécu au sein de notre Conseil général et je m'en réjouis. Les défis ne manquent pas dans des domaines variés où je suis certain que vous pourrez vous illustrer pour le bien des habitants de notre cité, car c'est pour cela, j'en suis sûr, que vous êtes engagés. Évidemment, je n'ai aucun conseil à donner, hormis de vous dire de foncer : ne vous découragez pas et tout se passera très bien. Ceux qui me connaissent savent que j'apprécie beaucoup le hockey sur glace. Alors je terminerai sur une citation de monsieur Wayne Gretzky qui dit ceci : « 100 % des choses qu'on ne tente pas échouent. »

Je vous souhaite une excellente législature.

## **2. Nomination d'une ou d'un secrétaire ad hoc et de 3 scrutatrices ou scrutateurs ad hoc.**

### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Je passe donc au point 2 de l'ordre du jour, à savoir la nomination d'une secrétaire ad hoc et de 3 scrutateurs, comme convenu avec les chefs de groupe. J'appelle donc madame Mathilde Mottet du Parti socialiste et Gauche citoyenne qui fonctionnera comme Secrétaire ad hoc. Comme scrutateurs, j'appelle madame Chantal Coppex du PDC, monsieur Claude Berger du groupe PLR et madame Catherine Carruzzo du groupe UDC et Union des citoyens. Je les prie de me rejoindre.

Nous passons donc au point 3 de l'ordre du jour, soit l'appel nominatif et je cède la parole à notre secrétaire, madame Mathilde Mottet.

## **3. Appel nominatif**

### **Intervention de Mme Mathilde Mottet (PS-GC)**

Bonsoir à toutes et tous, j'appelle :

AMBROZINHO Adrienne, ANTHAMATTEN Carole, BELLWALD Antoine, BERGER Claude, BERNER Alain, BESSE Claude, BEZAT Evelyne, BLUMENTHAL Blanka, BOEMI



Jean-Charles, BORGEAUD Clément, BORGEAUD Joséphine, BRESSAN CESCATO Karine, BURRI Robert, CAILLET-BOIS Fabrice, CALOZ Aline, CARDOSO David, CARRUZZO Catherine, CASPANI THURRE Diane, CHALOKH Sara, CHRISTE Lucien, CLERC Yvan, CONTAT Céline, COPPEX Chantal, COTTET Guillaume, COUTURIER Mathieu, CRAUSAZ Sandy, CRISTINA Jeanne, DAYEN Caroline, DEFAGO Sylvain, D'ERRICO Adrien, DUCHOUD Andrea, FAUST Pierre-Yves, FELLAY Selma, FRANC Mélanie, GARCIA Jonathan, GISCHIG Bastien, JORIS Guillaume, LAUNAZ PERRIN Eliane, MARET Denis, MARIETAN David, MARTORANA Didier, MISSILIEZ Isabelle, MOTTET Mathilde, MULTONE Nancy, MULTONE Stéphane, NANCHEN Jacqueline, NANCHEN FERNANDEZ Catherine, OSTRINI Olivier, PREMAND SPERANDIO Sabine, RABOUD Damien, RIESLE Gérald, RIME Gaele, ROSERENS Pascale, ROUVINEZ Marie-Soline, SONNATI Guillaume, SCHALLER Flavien, THETAZ Fabien, TUOR Mama Jacky, VISENTINI Michèle, VUADENS Laetitia.

Je vous prie de m'excuser pour les noms que je n'ai pas bien dits.

### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Merci beaucoup. Donc je n'ai compté aucun excusé ou absent. Nous sommes donc 60 et nous pouvons valablement délibérer.

Comme le prévoit notre règlement dans son article 5, je cède la parole aux chefs de groupe afin de se faire connaître et de nommer leurs effectifs. Je remercie aussi la formation des Verts et de l'Entente pour Monthey de s'annoncer, merci.

Les chefs de groupe peuvent lever la main, pour qu'on sache où vous amener le micro.

### **Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Monsieur le doyen de fonction, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Je serai la cheffe de groupe pour le PLR Monthey-Choëx et nous sommes 20 conseillers, tous présents ce soir.

### **Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le doyen de fonction, Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Je m'appelle Flavien Schaller et je partagerai la fonction de chef de groupe avec madame Karine Bressan. Donc, nous alternerons. Ce n'est pas quelque chose qui est très conventionnel, mais c'est quelque chose qui est tout à fait faisable. Ce soir, c'est moi qui officierai comme chef de groupe et peut-être que madame Bressan reprendra ces fonctions dans d'autres cadres ou sur d'autres objets.

Nous sommes 12 conseillers et nous sommes tous présents.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Monsieur le doyen de fonction, madame la conseillère municipale et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Je suis Clément Borgeaud et je serai chef du groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne et nous serons 12 conseillères et conseillers que je remercie pour leur



soutien et leur confiance accordée que j'essaierai d'honorer du mieux pendant ces 4 prochaines années.

**Intervention de M. Damien Raboud (UDC)**

Monsieur le doyen de fonction, monsieur le président, messieurs les municipaux et madame aussi — c'est qu'on a plus l'habitude, ça fait 8 ans que je dis "messieurs les municipaux", bienvenue,

Je suis Damien Raboud, j'officierai comme chef de groupe pour les 4 ans à venir, si rien ne m'arrive. Nous sommes 6 du groupe, l'effectif complet. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)**

Monsieur le doyen de fonction, madame et messieurs la Municipalité, chères et chers collègues,

Je m'appelle Fabrice Caillet-Bois, je représente le parti des Verts et nous sommes 5 conseillers et conseillères présents ce soir.

**Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)**

Monsieur le doyen de fonction, messieurs et madame de la Municipalité, chers collègues,

En cas de groupe pour l'Entente pour Monthey, nous sommes actuellement 5 élus. Je suis Nancy Multone et je représenterai le groupe.

**4. Règlement du Conseil général — principe d'une modification (art. 41).**

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour, soit le principe d'une modification du règlement du Conseil général sur les articles 5 et 10.

Sur demande des Verts, la Municipalité a décidé, après discussion et accord avec les chefs de groupes existants, de modifier l'ordre du jour en y ajoutant la modification de l'article 5. Suite à cette demande, l'Entente pour Monthey a proposé une modification de l'article 10. Celle-ci a aussi été acceptée par la Municipalité afin de la mettre à l'ordre du jour. Nous allons donc d'abord voter sur le principe et si cela est accepté, nous continuerons selon l'ordre du jour. Si ce vote est refusé, nous passerons directement au point 7.

Quelques informations importantes au préalable: selon l'article 41 de notre règlement, il faudra que trois cinquièmes des membres acceptent ce principe pour que nous puissions continuer nos discussions, soit 36 membres. Selon les informations transmises par la Chancellerie, la modification de ces deux articles nous permettra quand même de réviser notre règlement du Conseil général lors de cette législature, si nous en décidons ainsi. Ces deux propositions ne sont pas liées et elles seront donc votées séparément. Et bien entendu, les modifications entreront en vigueur immédiatement.



Pour le vote, cela se fait vraiment simplement : c'est sur place et en vous levant. Les scrutateurs passent dans les rangées. Je vous prie donc de bien vouloir rester debout jusqu'à ce que je dise que vous puissiez vous rasseoir. Merci aux 3 scrutateurs de vous organiser et de vous assigner une rangée, et également de comptabiliser bien sûr votre propre vote. Donc, je répète, c'est un premier vote pour savoir si on continue la discussion pour la révision des articles 5 et 10.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Est-ce que la Municipalité souhaite intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Si vous acceptez le principe d'une modification du règlement du Conseil général aux articles 5 et 10, je vous prie de vous lever. Vous pouvez vous asseoir, merci.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des refus ? Merci, vous pouvez vous asseoir.

Donc, le principe est accepté par 51 voix pour, 0 abstention et 5 refus. Certaines personnes n'ont pas voté, mais, dans tous les cas, on est largement au-dessus de la majorité absolue.

## **5. Règlement du Conseil général — proposition de modification de l'art. 5.**

### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Nous allons donc passer au point 5 de l'ordre du jour, soit la proposition de modification de l'article 5 qui était demandée par la formation des Verts. Cette demande veut qu'on passe de 6 membres à 5 membres pour pouvoir former un groupe. L'article serait le suivant :

*Les groupes politiques sont composés par les conseillers généraux élus sur une même liste, leur effectif minimum est de 5 membres. Les groupes politiques et leur chef de groupe sont annoncés en début de la séance constitutive.*

J'ouvre la discussion. Il y a-t-il des prises de parole ?

### **Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)**

Monsieur le doyen de fonction,

La demande que notre parti a faite à la Municipalité s'agissait de modifier l'article 5, et plus précisément passer du nombre de 6 membres pour constituer un groupe à 5 membres, comme expliqué par e-mail. Cette modification avait pour but d'intégrer les deux plus petites formations de notre Conseil général, c'est-à-dire l'Entente et nous-mêmes, afin de coller aux résultats du quorum. À l'élection, le quorum est fixé à 8 % et donc le minimum des représentants est de 5 personnes. Cela étant, avec cette modification, qui n'empêcherait pas une modification ultérieure de notre règlement, notre Conseil général pourrait fonctionner avec 6 groupes au lieu de 4.

### **Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président,



Je ne veux pas répéter chaque fois les formules d'usage, mais je tenais à souligner que le groupe PDC soutiendra cette modification du règlement de toutes ses forces. Que tous les groupes puissent être présentés et que tous les groupes puissent effectuer des entrées en matière est quelque chose qui nous tient très à cœur.

C'est aussi en discutant avec le chef de groupe des Verts que nous avons poussé cet objet en avant, et j'espère que Les Verts en tout cas et notre union seront soutenus par tous les autres groupes. Merci pour votre attention.

#### **Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Monsieur le doyen de fonction, madame la conseillère municipale et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Notre Groupe s'est penché sur cet amendement avec intérêt. La plus belle valeur de notre démocratie, c'est le respect des opinions des autres, et un cadre qui favorise les discussions. Le Groupe PS et Gauche citoyenne votera donc en faveur de l'amendement suggéré à l'article 5, à savoir permettre aux forces politiques aujourd'hui minoritaire de se constituer en groupes.

Je vous remercie.

#### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Nous allons donc passer au vote. Acceptez-vous de modifier l'article 5, à savoir que les groupes politiques sont composés par les conseillers généraux élus sur une même liste, leur effectif minimum est de 5 membres. Si vous acceptez, je vous prie de vous lever.

Vous pouvez vous asseoir. Y a-t-il des absents ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des refus ? La modification d'article 5 est acceptée par 56 pour, 2 refus et 0 abstention.

Petite précision : comme pour l'entrée en matière, selon l'article 41, les modifications du règlement doivent être acceptées par les trois cinquièmes du Conseil général. Donc cela s'applique aussi pour le vote de détail des articles 5 et 10.

### **6. Règlement du Conseil général — proposition de l'art. 10.**

#### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Nous allons passer maintenant au point 6 de l'ordre du jour sur la proposition de modification de l'article 10. Cette proposition de l'ordre du jour a été faite sur proposition du groupe de l'Entente pour Monthey qui souhaite passer à 6 les membres du Bureau, en corrélation avec le point précédent. Je précise que l'article 166 de la Loi sur les droits politiques précise que le Conseil général constitue lui-même son Bureau, qui est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de 2 scrutateurs au moins.

Nous précisons aussi que, en cas de vote au sein du Bureau, serait rajoutée la voix de la Présidence, qui est prépondérante, vu qu'il y aurait un nombre pair de membres.

Selon les informations de la Chancellerie, nous pouvons passer effectivement à 6 membres, si tel est bien sûr la volonté de ce Conseil général. Avant de vous céder la



parole, madame Multone, en préparant la session, je me suis fait la réflexion suivante : effectivement, avec 6 membres, aujourd'hui, si on devait mettre un chiffre 6 dans le règlement, je me disais qu'il y aurait peut-être un problème si on devait effectivement passer un jour à 7 membres. Dans 4 ans, on devrait peut-être refaire l'exercice. À l'inverse aussi, si on perd un groupe et qu'on ne serait plus que 5 groupes, un bureau à 6 n'est pas forcément idéal.

Également sur le fond : si on fait une répartition proportionnelle, qu'on la fasse sur la base des résultats des élections, par rapport aux suffrages, ou qu'on la fasse par rapport aussi au nombre de conseillers généraux, on n'obtient pas ce droit à un siège en plus.

C'est tout à fait possible de faire cette modification, mais je ne sais pas si vous maintenez votre proposition. En tout cas, je vous cède très volontiers la parole.

#### **Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)**

Notre proposition a été faite concernant une répartition équitable par rapport au nombre de partis ou mouvement. Vu qu'on en avait 6, on a proposé ça, mais ce que vous avez dit est pertinent, on ne s'arrêtera jamais. Ou alors on pourrait prévoir selon le nombre de groupes.

#### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Oui, mais il me faut une proposition, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, la proposition que vous avez faite était de passer à 5 à 6 membres, dont 3 scrutateurs.

#### **Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)**

Alors je maintiens pour aujourd'hui. Ce sera plus simple.

#### **Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le doyen de fonction, messieurs et madame de la Municipalité, chers collègues,

Le groupe PDC s'est posé la question de comment aborder cet article 10 déjà dans la sollicitation de la Municipalité. Nous avons émis une réserve quant à prendre une décision ce soir sur cet article 10. Comme l'a clairement évoqué le doyen de fonction, une adaptation ne permettrait pas d'intégrer justement les groupes de l'Entente et des Verts dans le Bureau. Nous préférons nous laisser encore le temps de réflexion dans une évaluation plus large du règlement et des adaptations à y faire dans le courant de la législature. Ce soir, le groupe PDC s'opposera donc à la modification de cet article 10.

#### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Merci. Une autre prise de parole ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Donc, acceptez-vous de porter le nombre de membres du Bureau à 6, à savoir un président, un vice-président, un secrétaire et 3 scrutateurs, étant précisé qu'en cas de désaccord au sein du Bureau sur un objet de sa compétence, la voix du président



est prépondérante. Si vous acceptez cette proposition, je vous demande de vous lever.

Merci, vous pouvez vous asseoir. Si vous refusez cette proposition, je vous demande de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous demande de vous lever. Merci. Vous pouvez vous asseoir.

La proposition est donc refusée par 29 voix, 27 abstentions et 3 pour.

## **7. Élection des membres du Bureau du Conseil général**

### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Nous allons donc passer au point 7 de l'ordre du jour, soit l'élection du Bureau du Conseil général. Celui-ci est donc composé de 5 membres, à savoir un président, un vice-président et un secrétaire et de 2 scrutateurs. Le vote se fera en plusieurs étapes pour chaque fonction.

Avant donc de céder ma place, nous allons procéder au vote à bulletin secret du président du Conseil général. Cette élection se fait à la majorité absolue, après avoir retiré les bulletins de vote nuls et blancs. Les scrutateurs vous distribueront à chacun, à votre table, un bulletin de vote où vous inscrirez le nom de la personne choisie, pas besoin de vous déplacer. Je cède donc la parole aux chefs de groupe pour la Présidence du Conseil général.

### **Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Monsieur le doyen de fonction, chers collègues,

Au nom du PLR, j'ai le plaisir de vous présenter un candidat pour le poste de président du Conseil général pour cette nouvelle législature 2021-24.

Conseiller général et chef de groupe depuis 2017, Antoine Bellwald a su être un vrai leader, rassembleur et à l'écoute. Ce géographe aventurier, comme il aime se décrire, aura à cœur d'organiser, planifier et structurer méticuleusement nos séances du Conseil général. Très sensible à des valeurs telles que le respect et l'ouverture d'esprit, nous sommes persuadés qu'il saura représenter le législatif dans son entier en tant que premier citoyen de la ville.

Le groupe PLR vous encourage ainsi à soutenir la candidature d'Antoine et vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)**

Monsieur le doyen de fonction, chers collègues,

Après de longues tergiversations et de discussion à l'interne, notre parti, bien que largement minoritaire dans cette assemblée, a décidé de finalement présenter une candidate en la personne de madame Bezat. En effet, il nous semblait important de pouvoir représenter une minorité, et, au vu du résultat des élections de cette dernière



législature, on a vu la volonté de notre peuple de finalement représenter les diversités au sein de ce Conseil.

Donc nous présentons madame Bezat, qui a une longue expérience de ce législatif montheysan puisqu'elle a été conseillère générale à 3 reprises, de 2004 à 2016. Durant toutes ces législatures, elle a été rapporteur de la Commission Édilité et Urbanisme et présidente de la Commission d'agglomération.

Son impartialité, tout comme ses compétences ont été saluées dans ses différentes fonctions. Nous sommes persuadés qu'elle saura apporter son soutien, son expérience et son intégrité au service du Conseil général. Nous vous remercions d'avance pour son soutien.

### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Nous avons donc 2 candidats. Pour le groupe PLR, monsieur Antoine Bellwald et pour les Verts, madame Eveline Bezat. Les scrutateurs sont en train de distribuer les bulletins de vote. Je vous prie d'inscrire le nom d'un de ces 2 candidats, soit monsieur Antoine Bellwald, soit madame Eveline Bezat. Merci. Vous avez le droit de discuter. « *dépouillement* »

Je vous laisse prendre place s'il vous plaît. Voici les résultats de l'élection : bulletins rentrés : 60. Blancs : 3. Majorité absolue : 29. Est élu président du Conseil général, monsieur Antoine Bellwald, avec 39 voix. Félicitations, monsieur Bellwald, je vous laisse venir prendre ma place. *[Evelyne Bezat a obtenu 18 voix.]*

Je profite juste de vous remercier toutes et tous. Et je remercie aussi particulièrement le Secrétaire municipal, monsieur Schwery, avec qui on s'est beaucoup entretenu ces derniers jours.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Monsieur le doyen de fonction, monsieur le président de la Municipalité, madame la municipale, messieurs les municipaux, monsieur le Chancelier, chères et chers collègues du Conseil général, chères Montheysannes, chers Montheysans,

En premier lieu, je souhaite remercier Monsieur le doyen de fonction, Sylvain Défago pour son discours introductif. Je tiens aussi à saluer la proposition des Verts d'avoir une alternative ce soir et souhaite le meilleur à Mme Bezat pour la suite dans ce plénum.

Chères et chers collègues, je vous remercie pour la confiance accordée, présider ce Conseil Général est un honneur. Je souhaite, par ces quelques mots, rappeler l'importance du Bureau et la motivation de mon engagement. Après 4 années comme porte-parole de mon groupe, il s'agit, ce soir, de faire un pas de retrait. Ce pas de retrait, je le ferai volontiers et sincèrement, en effet l'impartialité du Bureau est quelque chose d'important et une condition essentielle au bon déroulement de nos séances dans le respect de son règlement.

Je tiens à remercier tous mes prédécesseurs qui ont été, en leur temps, garants de la bonne conduite de ce plénum. J'aurai à cœur de vous représenter de mon mieux auprès de la population, de témoigner de votre envie qui vous motive toutes et tous à vous engager pour le bien commun, et surtout pour les Montheysannes et les



Montheysans. J'espère que les discussions seront riches, que ce plénum saura, dans le respect, argumenter et débattre pour finalement décider.

Je tiens à vous féliciter toutes et tous pour votre engagement, s'engager permet aux sociétés locales, sportives, culturelles, sociales et finalement à la politique de milice d'exister.

Pour conclure, je souhaite aussi plein succès aux candidates et candidats aux élections cantonales du 7 mars prochain.

Il s'agit à présent de continuer l'élection des membres du Bureau, avec le poste à la Vice-présidence. La parole est donc aux chefs de groupe.

### **Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président, d'abord, félicitations pour votre élection, monsieur le président la ville, madame et messieurs les municipaux, chers collègues,

Le groupe PDC a l'insigne honneur de vous présenter un candidat en la personne de monsieur Guillaume Joris à la Vice-présidence du Conseil général. Guillaume Joris est une personne connue, ce sera sa troisième législature en tant que conseiller général. Il a officié dans la Commission de Gestion et je suis sûr qu'il pourra appuyer le président au mieux dans ses fonctions dans le cas, que l'on n'espère pas, de son absence et aussi d'amener cette collégialité au bureau, qui lui est propre.

Merci d'appuyer sa candidature. Merci de votre attention.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Nous avons donc un candidat pour le poste de vice-président. Nous allons procéder au vote. Pour rappel, nous votons à la majorité absolue pour le premier tour et à la majorité relative pour le second. Les scrutateurs vont passer distribuer les bulletins de vote. Ils passeront ensuite dans les rangs avec l'urne pour récolter vos bulletins, et le Bureau se retirera ensuite pour le dépouillement.

*« dépouillement »*

Nous sommes 60 ce soir, 60 bulletins sont rentrés, 0 nul, 8 blancs, 52 bulletins valables. Monsieur Guillaume Joris est élu à la Vice-présidence du Conseil général avec 52 voix. Félicitations, vous pouvez me rejoindre au Bureau. Pendant que Guillaume nous rejoint, je vous propose de continuer avec l'élection du Secrétariat du Bureau. La parole est donc aux chefs de groupe.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Merci monsieur le président et tout le meilleur pour votre mandat, madame la conseillère municipale et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne a le plaisir de vous présenter la candidature de madame Mathilde Mottet pour le poste de secrétaire du bureau du Conseil général. Mathilde Mottet débute parmi nous sa première législature, mais est déjà forte d'une belle expérience politique. Membre active de diverses associations, elle est actuellement vice-secrétaire de la Jeunesse socialiste suisse, fonction qu'elle



occupe avec brio — et ayant moi-même occupé ce poste par le passé, je sais quelles capacités d'organisation, de concentration, de précision il exige, et puis vous garantir au nom de mon groupe que Mathilde Mottet saura remplir sa fonction de secrétaire de notre Conseil avec la même qualité qu'elle démontre dans ses engagements. Elle a également une âme d'aventurière, ce qui créera assurément de belles synergies avec vous monsieur Bellwald.

Nous vous remercions donc de soutenir sa candidature.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci, monsieur Borgeaud, est-ce qu'il y a une autre candidature ? Très bien, si ce n'est pas le cas, nous avons donc une candidate, madame Mathilde Mottet. Nous allons procéder de la même manière que pour la Vice-Présidence, donc majorité absolue au premier tour, majorité relative au second. Vous allez recevoir le bulletin. Notez qu'on va inscrire au tableau au fur à mesure le nom des candidats pour toutes les autres élections. Les scrutateurs peuvent distribuer les bulletins.

*« dépouillement »*

Pour les résultats, nombre de conseillers généraux 60, bulletins rentrés 60, bulletins blancs 5, bulletins valables 55. Est élue au Secrétariat du Conseil général, madame Mathilde Mottet à la majorité absolue avec 55 voix. Vous pouvez du coup rester avec nous au Bureau. Félicitations. Nous continuons avec l'élection des scrutateurs.

Notez que nous voterons tous les 2 scrutateurs en même temps. La parole est aux groupes politiques.

### **Intervention de M. Damien Raboud (UDC)**

Monsieur le nouveau président, félicitations pour votre élection,

Au bureau et au poste de scrutatrice, nous vous présentons la joviale et sympathique Catherine Carruzzo. Retraitée active et connue de la place, elle occupe de nombreuses fonctions dans diverses associations et sociétés chablaisiennes. Pour l'anecdote, il y a quelques années de cela, elle a déjà eu l'occasion de siéger à cette place, mais sous d'autres couleurs. Victor Hugo a dit un jour que toutes les passions s'éloignent avec l'âge. Il faut croire que la politique n'est pas de ces passions-là.

Merci de lui faire bon accueil.

### **Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Monsieur le président, félicitations tout d'abord, chers collègues,

Le groupe PLR vous propose à ce poste monsieur Claude Berger qui officie depuis le début de la soirée à ce poste de scrutateur et vous remercie d'avance de soutenir sa candidature.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci Madame Dayen, est-ce qu'il y a une autre demande de parole ? Très bien, si ce n'est pas le cas, on va passer au vote. Vous pouvez donc mettre deux noms sur votre bulletin de vote, et on va procéder comme pour toutes les élections : la majorité absolue au premier tour et la majorité relative au second tour. Les scrutateurs



peuvent distribuer les bulletins de vote. Vous pouvez donc mettre deux noms sur le même papier.

*« dépouillement »*

Voilà, nous sommes toujours 60 conseillers généraux. Nous avons eu 60 bulletins rentrés, 60 sont valables. Sont élus comme scrutateurs du Conseil général, madame Catherine Carruzzo, avec 55 voix, et monsieur Claude Berger avec 58 voix.

Félicitations, vous pouvez rester avec nous et je remercie madame Coppex pour le travail jusque-là. À noter qu'il y a eu une voix éparse.

**8. Élection des membres de la Commission "Gestion", de la Commission "Édilité et Urbanisme" et de la Commission "Agglo", ainsi que de leurs suppléant-e-s.**

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Le Bureau étant constitué, nous ne passons plus au point 8 de l'ordre du jour vu que le PV a été repoussé à la séance suivante. Nous passons au nouveau point 8, qui est l'élection des membres de la Commission de "Gestion", de la Commission "Édilité et Urbanisme" et de la Commission "Agglo", ainsi que de leurs suppléants.

Pour rappel et comme prévu par notre règlement, les membres, leurs suppléants et les présidents des commissions permanentes sont élus par le Conseil général. Les postes de vice-président et de rapporteur seront décidés par les membres lors de leur séance constitutive. Ils devront par ailleurs faire partie de groupes politiques différents.

Le premier objet qui nous occupe est la clef de répartition des forces politiques. Il y a ce soir 2 propositions qui se confrontent : la première est celle que nous appliquons d'habitude, avec une répartition proportionnelle en fonction des élus siégeant dans le plénum.

La chancellerie propose une seconde clef de répartition qui se base sur le nombre de suffrages aux dernières élections. Lors des deux dernières législatures, ces deux clefs donnaient la même répartition. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, voilà pourquoi nous allons décider quelle clef nous souhaitons suivre en plénum ce soir.

Je vous rappelle que c'est au Conseil général de décider la manière dont il interprète le règlement et donc de la clef de répartition qu'il souhaite adopter, tout en respectant le règlement. En effet, ces deux clefs respectent le règlement parce qu'elles proposent une représentation proportionnelle des forces politiques, une fois en se basant sur le nombre d'élus ce soir et une fois en se basant sur les suffrages lors des dernières élections.

Je précise : ce n'est pas la Chancellerie qui propose la deuxième clef de répartition, c'est une demande du doyen de fonction à la Chancellerie sur la manière dont est calculée la clef de répartition en fonction des suffrages. Dans les discussions, il y a eu deux propositions qui ont été faites. C'est pour ça que, ce soir, je vous propose de voter sur ces deux répartitions. À mon sens, les deux suivent le règlement : c'est deux manières différentes de calculer de manière proportionnelle les forces politiques. C'est important que nous décidions ce soir, nous tous, quelle clef nous souhaitons suivre. Ces clefs ont un résultat qui est différent. Nous sommes censés



avoir des commissions à 7 ou à 9. En fonction de l'option dite des suffrages ou de l'option dite des élus, la répartition par groupe politique n'est pas la même. Je vous explique les différentes options.

La première version, se basant sur le nombre d'élus, implique la répartition suivante : à 7 membres, nous aurons donc 7 membres et 7 suppléants avec 2 PLR — 1 PDC — 1 PS+GC — 1 UDC — 1 Vert — 1 EpM. L'option à 9 membres, toujours avec cette clef de répartition, dite des élus, donne la répartition suivante : 3 PLR — 2 PDC — 2 PS+GC — 1 UDC et 1 siège ouvert entre les Verts et l'EpM.

La seconde option, dite des suffrages, propose l'option à 7 membres, avec 7 membres et 7 suppléants, avec 3 PLR — 2 PDC — 1 PS+GC — 1 UDC. L'option à 9 membres et 9 suppléants propose 3 PLR — 2 PDC — 2 PS+GC — 1 UDC et 1 Vert — 0 EpM.

Mesdames et messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion de détail sur ce point et on va vous mettre à l'écran les deux options pour être sûrs que vous puissiez les voir.

#### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC), doyen de fonction**

Merci monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la Municipalité, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues.

Juste pour clarifier un point : effectivement, j'ai demandé de la part de la Municipalité une répartition qui se base sur les suffrages obtenus. C'est aussi cette méthode qui est calculée et qui n'est pas remise en cause pour les commissions municipales pour déterminer les membres de ces commissions.

Dans tous les cas, monsieur Schaller s'exprimera peut-être tout à l'heure, on est pour 9 membres, où on a la même clef de répartition. La clef de répartition que vous proposez, monsieur Bellwald, qui ne suit pas la clef de la Municipalité, pose quand même problème vu qu'il y a un siège qu'on ne sait pas à qui déterminer entre Les Verts et l'Entente. On entend bien que c'est historique, mais, finalement, il n'y a rien de tangible par rapport à ce que vous nous dites aujourd'hui. Finalement, on ne s'est jamais trop posé la question, vu que, comme vous l'avez dit, ça n'avait aucun impact lors des dernières élections.

Alors, je ne veux pas faire trop long, mais c'est clair que nous, si ça devait passer à 7 membres, on serait absolument contre la proposition par rapport au nombre de sièges. Dans tous les cas, on souhaite vraiment essayer d'intégrer, et d'avoir une Commission à 9. Merci pour votre attention.

#### **Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Merci monsieur le président,  
Madame et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Après des semaines de discussion intenses, des heures de téléphone, il semblerait que nous soyons parvenu-e-s à trouver un terrain d'entente en coulisse. Au vu du nombre de forces politiques que compte désormais ce Conseil, et vu les importants dossiers politiques à venir, 9 commissaires ne seraient pas de trop dans nos



commissions permanentes. Dans ce cas de figure, la clef de répartition 3-2-2-1-1, faite selon le calcul proposé par la Commune, et donc selon les suffrages, convient à toutes les forces présentes, assure une représentation démocratique de nos partis, et permettra un travail efficace durant les 4 prochaines années.

Nous voulons à tout prix éviter des guerres de tranchées ou un manque de représentativité dans nos organes. Cette répartition, 3 PLR, 2 PDC, 2 PS-GC, 1 Vert et 1 UDC est la meilleure solution possible en l'état et au vu des souhaits des différents groupes. Notre groupe la soutient unilatéralement face à une répartition à 7, qui ne convient tout simplement pas pour une représentation cohérente. Nous vous appelons toutes et tous, chères et chers collègues, à abonder dans ce sens, et à soutenir une répartition à 9 selon le calcul de la Municipalité, selon les suffrages. Il en va de la bonne santé de nos institutions démocratiques. Merci.

### **Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Monsieur le Président, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

En ouverture de séance, nous avons décidé à une écrasante majorité de travailler avec 6 groupes, de donner une place à tous les partis élus, souhaitant ainsi une législature constructive, ouverte au dialogue et à la diversité, avec une égalité d'accès aux informations et aux prérogatives. Cette ouverture d'esprit devait logiquement se poursuivre dans la formation des commissions.

La seule façon d'assurer cette représentativité de tous les groupes, certes en donnant un peu moins de poids aux 3 grands partis, est la répartition à 7 membres, selon la méthode de calcul par rapport au nombre de sièges.

Pour que cette proposition d'ouverture l'emporte, il nous fallait le soutien des 3 petits groupes. Or, un seul a bien voulu se rallier à notre suggestion, l'UDC, qui pourtant avait le moins à y gagner. Puisqu'il n'est pas dans les gênes du PLR de faire le bien des gens malgré eux, nous nous abstiendrons en regrettant que ce Conseil ait choisi de donner un mauvais signal à l'ouverture et à la représentativité de tous lors de sa première séance.

### **Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président du Conseil général, madame et messieurs les municipaux, chers collègues,

J'aimerais quand même relativiser un petit peu de qui vient d'être dit. Nous allons nous engager pour une répartition selon les suffrages et les commissions à 9, ceci d'entente avec tous les groupes et les minorités. Notre but n'est pas de les empêcher de siéger, absolument pas. Mais nous avons aussi discuté des propensions à le faire ou pas. Nous avons eu des réponses diverses. Et toutes ces réponses nous mènent vraiment à cette solution à 9 membres selon les suffrages. Il ne s'agit pas de mettre quelqu'un de côté, c'est nous qui avons proposé vraiment au début de reconnaître ces 2 groupes, donc l'Entente et Les Verts, comme groupes à part entière, c'est chose faite maintenant.



Donc, s'il vous plaît, pour la bienséance et la cordialité du travail en Commission, et monsieur Borgeaud l'a très très bien dit tout à l'heure, la Commission de Gestion va avoir une charge de travail assez élevée et il ne faut pas sous-estimer la charge que devra supporter la Commission Agglo. Je pense clairement que 9 membres, avec la révision du RCCZ, ne seront vraiment pas de trop.

Donc merci de soutenir cette proposition selon les suffrages à 9 membres.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de paroles ? Si ce n'est pas le cas, je clos la discussion générale. Nous allons donc confronter ces 2 options au vote. Vous vous prononcerez soit pour la première version, dite du nombre d'élus, soit sur celle du nombre de suffrages. La variante qui recevra le plus grand nombre de voix sera retenue. On discutera après du nombre de 7 ou 9. Pour le moment, ce qui m'intéresse, c'est vraiment la clef de répartition, et ensuite on discutera du nombre de membres dans les commissions.

Mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux, si vous approuvez la version dite du nombre d'élus, veuillez vous lever.

Si vous approuvez la version dite du nombre de suffrages, veuillez vous lever. Merci beaucoup, vous pouvez vous rasseoir.

La proposition dite du nombre de suffrages, qui reçoit 29 voix, est acceptée, contre 0 pour la proposition dite du nombre d'élus.

Nous continuons avec le nombre de membres pour les trois commissions permanentes et les futures commissions ad hoc. Notre règlement prévoit deux options, soit 7 soit 9 membres. L'option à 7 membres sera de 3 PLR — 2 PDC — 1 PSGc — 1 UDC — 0 Vert — 0 EpM. L'option à 9 membres sera composée de 3 PLR — 2 PDC — 2 PS+GC — 1 UDC et 1 Vert — 0 EpM.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale sur ce point.

Personne ne veut prendre la parole, vous vous êtes déjà exprimé toute à l'heure sur le sujet. Je clos donc la discussion et nous allons confronter à nouveau ces deux options. Vous vous prononcerez soit pour la version à 7 membres et 7 suppléants, soit pour la version à 9 membres et 9 suppléants. La version qui recevra le plus de voix sera retenue.

Si vous approuvez la version à 9 membres et 9 suppléants, veuillez vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Si vous approuvez la version à 7 membres, veuillez vous lever.

La composition des commissions permanentes et ad hoc sera de 9 membres et cette proposition est acceptée à 31 voix contre 0.

Pour l'élection des membres, présidents et suppléants, nous procéderons dans cet ordre :

- Élection en bloc des membres ;



- Élection du président et finalement ;
- Élection en bloc des suppléants ;

Nous continuons avec la même procédure, c'est-à-dire, votes à bulletin secret, majorité absolue au 1er tour et majorité simple au second tour.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette procédure ? Si ce n'est pas le cas, nous passons à l'élection des membres de la Commission de Gestion. La parole est aux chefs de groupe pour les candidatures.

**Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues,

Pour la Commission de Gestion, nous vous proposerons comme commissaire monsieur Sylvain Défago et monsieur Didier Martorana.

**Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Monsieur le président madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe PS et Gauche citoyenne présente les candidatures de monsieur Adrien D'Errico et Olivier Ostrini comme membres de la Commission de Gestion.

**Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Le groupe PLR propose les candidatures de Messieurs Lucien Christe, David Cardoso et Mathieu Couturier.

**Intervention de M. Damien Raboud (UDC)**

L'UDC vous propose la candidature de Céline Contat.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)**

Merci monsieur le président, je vous félicite pour votre élection

Le groupe des Verts présente à la Commission de Gestion madame Sara Chalokh.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, nous avons donc 9 candidats pour 9 membres, nous allons vous distribuer les bulletins de vote, vous avez donc 9 voix. Vous pouvez mettre 9 noms sur votre bulletin et ensuite les scrutateurs repasseront prendre les billets. Tous les noms sont à l'écran.

*« dépouillement »*

Voici donc les résultats, les 9 membres sont élus à la majorité absolue comme membres de la Commission de Gestion : monsieur Défago, avec 53 voix, monsieur Martorana, 51 voix, monsieur D'Errico avec 51 voix, monsieur Ostrini avec 51 voix, monsieur Christe avec 57, monsieur Cardoso avec 52, monsieur Couturier avec 55 madame Contat, avec 54, madame Chalokh qu'avec 55 voix. Félicitations à vous tous. Il y avait donc plus de 60 bulletins valables. La majorité est à 31, tout le monde est élu.



Nous passons au vote pour la Présidence de cette Commission. La parole est aux groupes.

**Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Le groupe PLR vous propose la candidature de Monsieur Lucien Christe à la Présidence de la Commission de Gestion.

Durant la législature précédente, Lucien a occupé le poste délicat de rapporteur de la Commission de Gestion, rôle qu'il a assumé consciencieusement et avec une grande rigueur. Lucien porte notamment dans ses priorités la bonne gestion des deniers publics. Nous sommes persuadés que Lucien réunit ainsi toutes les compétences nécessaires pour assumer la Présidence de la Commission de Gestion.

Le groupe PLR vous encourage ainsi à soutenir sa candidature et vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Sans autre demande de parole, nous avons donc un candidat au poste de président de la Commission de Gestion, monsieur Lucien Christe. Vous allez recevoir les bulletins et pouvoir voter pour une personne.

*« dépouillement »*

Voici donc les résultats, nous sommes 60 conseillers généraux, 59 bulletins sont rentrés, il y a 5 blancs. Le Bureau félicite monsieur Lucien Christe pour son élection à la majorité absolue en tant que président de la Commission de Gestion, avec 54 voix.

Nous passons à l'élection des suppléants pour la Cogest. La parole est au plénum.

**Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Mesdames et messieurs, monsieur le doyen de fonction,

À la suppléance de la Cogest, nous vous proposons la candidature de madame Pascale Roserens et de votre serviteur Flavien Schaller.

**Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Le groupe PLR propose les candidatures de Madame Catherine Nanchen Fernandez et Messieurs Bastien Gischig et Yvan Clerc.

**Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Merci monsieur le président, Madame la conseillère municipale et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne présente les candidatures de messieurs Fabien Thétaz et moi-même, Clément Borgeaud, à la suppléance.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (LV)**

Les Verts vous proposent, monsieur Fabrice Caillet-Bois à la suppléance de la Cogest.



**Intervention de M. Damien Raboud (UDC)**

L'UDC et Union des Citoyens vous présente Catherine Carruzzo à la suppléance.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci. Nous procédons toujours de la même manière. Vous pouvez donc distribuer les bulletins, pendant que l'on continue à noter les noms au tableau.

« dépouillement »

Voici donc les résultats, nous avons 60 conseillers généraux, 60 bulletins rentrés, 60 bulletins valables. Tous les candidats sont élus à la majorité absolue avec les résultats suivants : madame Nanchen 55, monsieur Clerc 52, monsieur Gischig 51, madame Roserens 52, Monsieur Schaller 53, monsieur Borgeaud 53, monsieur Thétaz 52, madame Carruzzo 56 et monsieur Caillet-Bois 49. Félicitations.

Nous passons à l'élection des membres de la Commission Édilité et Urbanisme. La parole est aux chefs de groupe.

**Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président, mesdames et messieurs en vos titres et fonctions,

Comme commissaires pour la Commission Édilité et Urbanisme, le PDC vous propose monsieur David Mariétan et monsieur Stéphane Multone.

**Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Merci monsieur le président,

Le Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne présente les candidatures de messieurs Robert Burri et Guillaume Sonnati comme membres de la Commission Édilité et Urbanisme. Merci.

**Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Le groupe PLR propose les candidatures de Madame Carole Anthamatten et Messieurs Jean-Charles Boemi et Jonathan Garcia.

**Intervention de M. Damien Raboud (UDC)**

Le groupe UDC et Union des citoyens vous présente à la candidature de commissaire Gérald Riesle. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)**

Le groupe des Verts vous présente la candidature de Sandy Crausaz.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, on va continuer la procédure habituelle. Vous allez recevoir les bulletins de vote. 9 personnes se proposent, tous les noms sont inscrits au tableau.



*« dépouillement »*

On passe aux résultats, nous avons 60 bulletins rentrés, 60 bulletins valables, tous les autres candidats sont élus à la majorité absolue, avec comme résultat : madame Anthamatten 52, monsieur Boemi 53, monsieur Garcia 47, monsieur Mariétan 52, monsieur Multone 51, monsieur Burri 50, monsieur Sonnati 55, monsieur Riesle 49, madame Crausaz 52. Félicitations à vous tous.

Nous passons au vote pour la Présidence de cette Commission.

### **Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président, mesdames et messieurs en vos titres et fonctions,

Pour la Présidence de la Commission Édilité et Urbanisme, le groupe PDC vous propose monsieur David Mariétan. Monsieur David Mariétan est tombé dedans quand il était petit, je parle de la politique. Il pourra gérer cette Commission : toutes les compétences de gestion et ses compétences professionnelles et son sérieux ne posent pas l'ombre d'un doute sur ses compétences et sa capacité à mener cette Commission là où elle doit aller. D'un esprit jovial et un esprit ouvert, c'est quelqu'un de très consensuel, et je pense qu'il fera le bonheur de tous les commissaires et des suppléants le cas échéant. Merci pour votre appui à monsieur David Mariétan.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole ? Non, très bien, il n'y a donc pas d'autres candidatures. Nous allons passer au vote, vous pouvez distribuer les bulletins, avec toujours la même procédure. Un candidat, vous avez le droit à une personne sur vos bulletins.

*« dépouillement »*

Voilà, est élu à la Présidence de la Commission Édilité et Urbanisme à la majorité absolue avec 54 voix : monsieur David Mariétan. Félicitations.

Nous continuons avec les suppléants la Commission Édilité et Urbanisme. La parole est aux chefs de groupe.

### **Intervention de Mme Céline Contat (UDC)**

Bonsoir,

L'UDC et Union des citoyens présente monsieur Damien Raboud, comme suppléant de la Commission.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (PS)**

Merci monsieur le président, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne présente les candidatures de mesdames Joséphine Borgeaud et Mathilde Mottet à la suppléance. Merci.

### **Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**



Le groupe PLR propose les candidatures de Mesdames Andrea Duchoud, Selma Fellay et Michèle Visentini.

**Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président, mesdames et messieurs en vos titres et fonctions,

Le groupe PDC présente monsieur Denis Maret et madame Sabine Premand Sperandio à la suppléance de la Commission Édilité et Urbanisme.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)**

Monsieur le président,

Le groupe des Verts présente la candidature de madame Eveline Bezat à la suppléance.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci, est-ce qu'il y a d'autres candidatures dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, on va passer au vote. Vous pouvez distribuer les bulletins. Merci. Je ne vais pas répéter la procédure, mais c'est toujours la même : majorité absolue, majorité simple au deuxième. Je profite pour vous rappeler que les règles d'hygiène sont importantes à suivre aussi pendant les interludes, on peut éviter les regroupements et tout. Merci.

*« dépouillement »*

Voici les résultats. Tous les candidats sont élus à la majorité absolue comme suppléants de la Commission Édilité et Urbanisme avec les résultats suivants : madame Fellay 54, madame Duchoud 54, madame Visentini 52, madame Premand 50, monsieur Maret 52, madame Borgeaud 53, madame Mottet 52, monsieur Raboud 52 et madame Bezat 54. Félicitations.

Nous passons à l'élection des membres de la Commission Agglo. La parole est aux chefs de groupe.

**Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président, mesdames et messieurs en vos titres et fonctions,

Pour la Commission agglo, le groupe PDC vous propose madame Chantal Coppex et madame Karine Cescato Bressan.

**Intervention de Mme Céline Contat (UDC)**

Merci monsieur le président,

Le groupe UDC et union des citoyens présente monsieur Damien Raboud comme commissaire.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)**

Monsieur le président,

Le groupe des Verts vous propose la candidature de Laetitia Vuadens.



**Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Merci monsieur le président,

Le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne présente les candidatures de madame Éliane Launaz Perrin et monsieur Fabien Thétaz comme membres de la Commission aggro. Merci.

**Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Le groupe PLR propose les candidatures de Madame Diane Caspani-Thurre et Messieurs Yvan Clerc et Pierre-Yves Faust.

J'en profite pour poser la question s'il était possible de faire une élection tacite ou de regrouper éventuellement en cas de non-candidature supplémentaire.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci madame Dayen. Pour répondre à votre question, je vais juste contrôler le règlement, à priori je dirais qu'il faut voter sur le changement de procédure. Si on accepte tous de voter de manière tacite, alors on change la voie du règlement qui dit que c'est une élection à bulletin secret. Mais je prends deux minutes pour contrôler ça.

On va aller dans ce sens pour autant que vous soyez d'accord. Donc ce que je vous propose, c'est de voter formellement en vous levant si vous êtes d'accord que ce soit un vote tacite s'il y a autant de candidats de postes. Et puis, si on a une majorité et que le plénum est d'accord avec cette manière de faire, je vous propose de faire ça. J'ouvre juste la discussion avant si vous avez quelque chose à dire à ce propos. Si ce n'est pas le cas, on va voter.

Si vous êtes d'accord qu'on vote de manière tacite dès le moment qu'on a le même nombre de candidats que de postes, je vous demande de vous lever.

Très bien, je vous laisse vous rasseoir. S'il y a des gens qui s'opposent à cette nouvelle procédure, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions concernant cette nouvelle procédure ?

Très bien, donc à l'unanimité nous avons décidé que, dès le moment où on a autant de candidatures que de postes, toutes les personnes étaient élues d'office.

C'est le cas pour les membres de l'Agglo : je félicite donc ces 9 membres qui sont élus.

On passe au point suivant. Je vous propose que pour la Présidence, on fasse tout de même le vote, et ensuite pour les suppléants on gardera cette même procédure tacite pour autant qu'il y ait le même nombre. Pour la Présidence de cette Commission Aggro, est-ce qu'il y a des prises de parole ?

**Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Merci monsieur le président, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,



Le Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne présente la candidature d'Éliane Launaz Perrin à la Présidence de la commission Agglo. Madame Launaz Perrin, forte de 4 années au sein de ce législatif, souhaite donner un rythme nouveau à la commission Agglo, au sein de laquelle elle a siégé durant 4 ans sans que beaucoup de choses ne se passent. Madame Launaz Perrin est, je crois, ce que l'on peut qualifier de figure montheyenne. Sa longue expérience professionnelle la précède, et elle est reconnue pour sa capacité de gestion et d'organisation, son sens de la démocratie, et son ouverture constante à la discussion et à la recherche de solutions, ce qu'elle a déjà démontré à maintes reprises dans ce Conseil.

Notre groupe est d'avis que de nombreux défis attendent notre région dans les années à venir, et qu'il est plus que jamais nécessaire de travailler au sein de cette commission pour leur faire face. Pour cela, madame Launaz Perrin est une candidature de très haute qualité, pour laquelle nous vous remercions d'ores et déjà de votre soutien.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. On va tout de même procéder au vote pour la Présidence. Vous allez recevoir les bulletins, et les scrutateurs repasseront ensuite avec les urnes.

*« dépouillement »*

Le Bureau félicite madame Launaz Perrin pour son élection avec 55 voix et donc à la majorité absolue à la Présidence de la Commission Agglomération.

Nous passons donc à l'élection des suppléants de la Commission Agglo. Je laisse les chefs de groupe proposer vos candidatures.

#### **Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Monsieur le président, mesdames et messieurs en vos titres et fonctions,

Pour la suppléance à la Commission Agglo, nous vous proposons madame Isabelle Missiliez et monsieur Guillaume Joris.

#### **Intervention de M. Damien Raboud (UDC)**

L'UDC et l'Union des citoyens a le plaisir de vous proposer Céline Contat au poste de commissaire pour cette commission.

#### **Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)**

Monsieur le président,

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de mademoiselle Sandy Crausaz.

#### **Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)**

Merci monsieur le président,



Le Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne présente les candidatures de mesdames Aline Caloz et Mama Jacky Tuor à la suppléance. Merci.

#### **Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)**

Le groupe PLR propose les candidatures de Mesdames Mélanie Franc et Gaelle Rime, ainsi que la candidature de Monsieur Guillaume Cottet.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci Madame Dayen. Est-ce qu'il y a encore une demande de parole dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, nous avons donc 9 candidats pour 9 places à la suppléance, et pour suivre la procédure que nous avons décidée tout à l'heure, vous êtes toutes et tous élus de manière tacite. Félicitations.

Voilà, je vous remercie toutes et tous. Les commissions sont maintenant constituées, et nous pouvons commencer notre travail législatif. Avant d'en terminer avec cette séance constitutive, je passe au dernier point de l'ordre du jour, à savoir les divers.

Mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux, la parole est au plénum.

### **9. Divers.**

#### **Intervention de M. Damien Raboud (UDC)**

Merci mesdames, messieurs,

Je me lève une dernière fois ce soir pour déposer 4 postulats que nous aurons avec mon groupe l'occasion de développer lors de prochaines séances.

Le premier, s'intitule: "consommation locale, laissons un héritage positif au coronavirus". Le deuxième, "création d'une Commission Vie en ville", le troisième "la démocratie, une fête" et le dernier "objectif Lalden". Merci d'avoir enregistré ces 4 postulats. C'est tout bon pour nous ce soir.

#### **Intervention de Mme Jeanne Cristina (EPM)**

M. le Président du Conseil Général, chers collègues de ce nouveau plénum, chers membres du Conseil Municipal,

Le message que j'aimerais délivrer ce soir s'adresse à nous tous. Ensemble nous vivons une période exceptionnelle. Notre société se trouve à un grand tournant. Chaque jour nous apporte son lot d'incohérences et d'absurdités. À travers ce brouillard pesant, chacun, à sa manière, essaie de trouver des repères pour avancer. L'histoire est un guide précieux. Elle nous rappelle par exemple certains éléments qui ressortiront des procès de Nuremberg à l'issue de la seconde guerre mondiale.

Le jugement du procès des médecins contiendra le « Code de Nuremberg » qui rappelle les conditions que doivent satisfaire les expérimentations pratiquées sur l'être humain.



Le droit international retiendra 7 principes dits « Principes de Nuremberg ». À l'heure où l'on justifie des décisions liberticides par le fait qu'une instance supérieure l'a ordonnée, je me permets de vous citer un de ces principes.

Principe IV: Le fait d'avoir agi sur l'ordre de son gouvernement ou celui d'un supérieur hiérarchique ne dégage pas la responsabilité de l'auteur en droit international s'il a eu moralement la faculté de choisir.

Au vu de la situation dans laquelle nous nous trouvons, il est plus que jamais nécessaire qu'à chaque prise de décision, chacun d'entre nous réfléchisse à la manière dont il engage sa responsabilité individuelle. En conclusion je terminerai par une question :

Voulons-nous continuer de marcher tranquillement sur la route qui nous mène vers une gouvernance mondiale ou voulons-nous décider d'en prendre une autre ?

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à tous une bonne législature.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci Madame Cristina. Juste une précision : est-ce que c'est une question à la municipalité ?

**Intervention de Mme Jeanne Cristina (EPM)**

Non.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Très bien merci. Est-ce qu'il y en a encore une demande de prise de parole ? Madame Chalokh.

**Intervention de Mme Sara Chalokh (LV)**

Mesdames, messieurs, bonsoir,

J'aimerais proposer un postulat pour un système de vote électronique pour cette assemblée, histoire qu'on gagne du temps. Voilà. Merci.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci beaucoup. Pour information, cette demande a été faite à la fin de la législature précédente. Je vous propose dans un premier temps quand on en discute avec le bureau. Et puis, pour le moment vous avez un postulat qui a été déposé, mais peut-être que le bureau y répondra déjà avant.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs les membres du bureau, mesdames, messieurs les membres du Conseil général,



Il y a eu beaucoup de félicitations, d'applaudissements, mais permettez-moi, au nom de la Municipalité également de faire part de mes félicitations, tout d'abord à monsieur le président. On vous a présenté en disant que vous étiez un rassembleur et quelqu'un de méticuleux, je crois que vous l'avez prouvé ce soir lors de votre première séance et je suis persuadé que la suite se passera extrêmement bien.

Si la séparation des pouvoirs est un élément essentiel dans notre démocratie, et c'est le cas même à l'échelon communal entre un exécutif et législatif, je crois que le lien entre l'exécutif et législatif est extrêmement important et je suis persuadé que l'on collaborera parfaitement durant cette prochaine législature pour faire en sorte que les 2 pouvoirs puissent collaborer ensemble pour le bien de notre collectivité. Je profite également de féliciter l'ensemble du Bureau pour votre élection. Je crois que c'est un bureau équilibré, comme le veut notre règlement, mais également efficace. Je crois que ça a été également une preuve ce soir lors du décompte des différents votes. Donc je suis persuadé que la suite se passera extrêmement bien. Permettez-moi également de toutes et tous vous féliciter pour votre élection.

Ça fait plaisir de voir de nouveaux visages au sein de ce plénum, une mixité de plus en plus forte entre hommes et femmes, je crois que c'est important également. C'est une plus-value importante, vous savez que vous êtes impliqués. Nous sommes impliqués de part et d'autre pour le bien de la collectivité montheysanne. Je crois que votre présence ce soir, votre présence sur une liste électorale, votre élection, et votre présence durant les 4 prochaines années, démontre que vous êtes toutes et tous conscients que vous vous engagez pour le bien public, pour le bien des Montheysannes et Montheysans. Je suis persuadé que chacun, avec votre parcours de vie, vous amènera une plus-value dans la réflexion et je ne peux que m'en réjouir.

Une implication importante aussi parce que ça sera une législature importante. Bon nombre de défis vont se présenter à la fois à l'exécutif, mais aussi au législatif. J'en dirai juste quelques mots, mais on aura le temps d'y revenir évidemment puisque vous êtes fortement impliqué dans tout ce qui est financier avec l'adoption des comptes et des budgets. Évidemment, la révision de notre planification financière par l'application de MCH 2, donc le nouveau programme informatique comptable appliqué dans toutes les communes de Suisse, est un élément essentiel. On a débuté début de l'année passée, mais, évidemment, ça va se poursuivre durant les prochaines années.

Nous avons de grands objectifs au niveau de la construction et du développement de nos infrastructures publiques. Je pense bien évidemment au centre scolaire du Mabillon, qui, j'espère cette fois-ci, va débiter. Il y a d'autres projets également importants : finaliser l'aménagement du centre-ville et d'autres investissements qui vont se réaliser et vous serez parfaitement impliqués dans la réflexion de l'avenir de notre cité.

Un élément important évidemment, c'est la révision du plan de zones. Là aussi, une Commission notamment sera très impliquée dans ce dossier. C'est un élément important, un changement qui, en général, intervient tous les 15 — 20 ans. La dernière fois, c'était en 99, validé par le Conseil d'État en 2001-2002 et évidemment, c'est un aimant nouveau qui dessine notre ville montheysanne, si chère à notre cœur pour toutes et tous.



Un dernier point, évidemment à titre d'exemple, il y en aurait d'autres, c'est la réflexion sur la fusion et l'éventuelle proposition à la population de s'exprimer sur ce dossier. Alors évidemment, le dernier mot viendra au peuple, mais en tant que représentants de la population, votre avis sera important.

En d'autres termes, mesdames, messieurs, on a pu le démontrer aujourd'hui, vous êtes déjà à la fois engagés avec chacun votre identité, avec chacun votre vision d'une organisation locale, d'une commune, mais en même temps avec le respect d'autrui, je crois que ça a été réellement démontré ce soir. Je suis persuadé qu'avec toutes ces qualités, on pourra toutes et tous travailler de manière efficace pour l'ensemble de la collectivité, pour Monthey, la ville que, je suis persuadé, on aime toutes et tous.

Merci pour votre implication. Je ne m'exprimerai pas évidemment sur les postulats qui seront déposés et développés par monsieur Raboud, madame Chalokh et madame Cristina. Ce dernier, évidemment, était un message plus qu'une question, j'ai bien compris et vous m'avez rassuré en disant que je n'avais pas besoin d'y répondre.

Merci à toutes et à tous, bonne continuation, bonne législature et à tout bientôt.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général**

Merci monsieur le président.

Est-ce qu'il y a encore une demande de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous arrivons à la fin de ce premier plénum. Le Bureau sera convoqué rapidement pour que nous nous organisions en interne et surtout pour préparer la prochaine assemblée. Je tiens à remercier mes collègues du bureau, la Municipalité, monsieur le Chancelier, les chefs de groupes et vous toutes et tous pour votre travail.

N'oubliez pas d'envoyer dans les plus brefs délais vos interventions écrites à la secrétaire, madame Mottet.

Il est exactement **22h57** et je lève la séance constitutive de la législature 2021 – 2024.

Bonne soirée !

Pour le Conseil général

Le Président :

Antoine Bellwald

La Secrétaire :

Mathilde Mottet